

601/A/220/1K
BDRH

VOL. XXIII-No 6

Le BULLETIN des
RECHERCHES
HISTORIQUES

Publication Mensuelle
JUIN 1917

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere
tenuitis mihi non civis sed peregrinus erit*

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA CIE DE PUBLICATION DE L'ÉCLAIREUR

BEAUCEVILLE, Que.

Sommaire du mois de juin 1917

	Pages
Les Amyot sous le régime français, P.-G. R.	161
Question, Curieux	168
Pierr Gaultier de Varennes de la Verendrye et ses fils, L'abbé Ivanhoe Caron.	169
Ving-cinq ans, J. B. Caouette,	181
Les prisonniers de guerre américains décédés à Québec de 1812 à 1815. P.-G. R.	182
La haute justice dans les justices seigneuriales	187
Y eut-il des loteries en la Nouvelle-France. E.-Z. Massicotte.	190
Un théâtre à Montréal en 1789. E.-Z. Massicotte	191

AVIS

Pour tout ce qui concerne l'administration du *Bulletin*, remises d'abonnements, demandes de livraisons, etc., etc., prière de s'adresser au :

Bulletin des Recherches Historiques,
BEAUCEVILLE.

Toute correspondance relative à la rédaction du *Bulletin* doit être adressée à

Pierre-Georges Roy,
LEVIS.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIII

BEUCEVILLE—JUN 1917

No 6

Les Amyot sous le régime français

Nous avons eu sous le régime français des Amyot tout court, des Amyot dit Villeneuve, des Amyot dit Vincelot ou Vincelotte, des Amyot dit Neuville et des Amyot dit Larpinière.

JEAN AMYOT

Jean Amyot est le premier Amyot dont notre histoire fasse mention. Il était arrivé très jeune dans la Nouvelle-France vers 1635.

Il passa plusieurs années au pays des Hurons en qualité d'engagé des missionnaires jésuites.

Amyot fut interprète aux Trois-Rivières de 1645 à sa mort. Les Sauvages qui l'estimaient beaucoup l'avaient surnommé Antaïok.

En 1647, les Iroquois paraissant en divers endroits sur les rives du Saint-Laurent, une escouade de Français et de Sauvages chrétiens entreprit de leur donner la chasse. Amyot qui était d'une force physique peu ordinaire et qui ne demandait qu'à courir les aventures, fut un des premiers à entrer dans cette petite troupe d'élite. Il fut assez heureux pour s'emparer à la course d'un Iroquois qui avait donné le coup de mort au Père Jogues. Ce barbare fut conduit à Québec pour être livré au gouverneur. Celui-ci le donna à un capitaine sauvage. Les Pères jésuites de Sillery, après

l'avoir instruit des mystères de notre religion, le baptisèrent et lui donnèrent le nom de sa victime, le Père Jogues.

Le capitaine sauvage, à qui le gouverneur l'avait donné pour en tirer justice, lui fit subir les derniers tourments. Pendant les horribles souffrances qu'on lui fit endurer, au lieu de chanter sa chanson de mort comme les Iroquois avaient coutume de le faire, il criait : "Antaïok (Amyot) est cause que je vais au ciel, j'en suis bien aise, je lui en sais bon gré." Il cria aussi plusieurs fois Jésus ! Jésus !

Quelques mois après cet exploit, Amyot, de passage à Québec, provoqua tous les jeunes Sauvages à la course, soit avec des raquettes aux pieds, soit sans raquettes. Plusieurs entrèrent en lice contre lui, mais il les battit tous.

Le 23 mai 1648, Jean Amyot et François Marguerie traversaient en canot d'écorce le Saint-Laurent, en face des Trois-Rivières. Une tempête s'étant élevée tout-à-coup, leur canot qui ne valait plus rien s'entrouvrit et les deux interprètes se noyèrent à la vue des Français, impuissants et désolés de ne pouvoir les secourir. Leurs corps furent retrouvés le 10 juin suivant, celui de Amyot proche de Sillery, et celui de Marguerie proche de Québec. Tous deux furent inhumés le même jour, l'un à Sillery, l'autre à Québec.

Ces deux braves furent bien regrettés, tant pour leur vertu que pour la connaissance qu'ils avaient des langues sauvages.

Le Père Lalemant, dans la "Relation" de 1647-48, fait l'éloge des nombreuses et belles qualités qui distinguaient Amyot :

" Il était adroit à détourner les mauvais discours, et à reprendre avec grâce ceux qui juraient, ou qui se donnaient des imprécations, et par ce moyen empêchait bien du mal, et n'offensait personne : car son innocence, avec l'opinion qu'on avait de son courage, le mettait à couvert. Il avait une dévotion très particulière et très constante à saint Joseph, qu'il avait prise en la maison de Sainte-Marie aux Hurons, où il a été élevé. Comme il se jetait à toute heure dans les dangers, aux alarmes que nous donnaient les Iro-

quois, il dit à un de nos Pères : "S'il arrive que je meure, je désire que ces bois et les autres matériaux que je dispose pour me faire bâtir une maison, soient appliqués pour faire dresser une petite chapelle à l'honneur de saint Joseph." Il avait fait voeu de jamais ne rien refuser de tout ce qui lui serait demandé au nom de ce grand saint. Il lui dédiait ses courses, ses voyages, ses combats, etc., et comme on parlait d'un camp volant contre les Iroquois : "S'il m'était permis, disait-il, de nommer cette petite armée, je l'appellerais l'armée de saint Joseph." Ce chaste époux de la Vierge avait obtenu à ce jeune guerrier une pureté angélique. Ceux qui l'ont connu plus particulièrement assurent que jamais il n'est tombé en aucune coulpe mortelle, il s'est trouvé dans mille dangers, il a été si fortement sollicité, qu'il lui a fallu laisser la robe ou le manteau aussi bien que l'ancien Joseph, Dieu l'a voulu mettre au rang des vierges. Il était sur le point de se marier quand il est mort, ses camarades s'étonnaient de sa retenue : car il faisait l'amour en ange, pour ainsi dire.

"Plusieurs ont cru que Dieu l'avait ravi en sa jeunesse, afin que le crédit et l'estime dans lequel il entraît par son courage et par son adresse n'altérassent son innocence, et ne fissent brèche à sa vertu.

"Je lui ai ouï raconter qu'étant allé certain jour à la chasse, où il y avait des Iroquois en embuscade, il se sentit saisi d'une grande frayeur, ce qui ne lui arrivait jamais : car il était hardi au dernier point, prudent, néanmoins fondant son courage sur l'appui qu'il avait en Dieu. Il s'efforça plusieurs fois d'avancer, mais il ne faisait que tourner dans les bois, en sorte qu'il ne put passer outre. Il s'adresse à son père saint Joseph, et à même temps il dit à un Huron qui l'accompagnait : "Retirons-nous d'ici, il n'y fait pas bon." Le lendemain quelques Algonquins allant en ce lieu même, tombèrent dans l'embuscade des Iroquois. Pour conclusion, ce brave soldat de saint Joseph a fait vingt-cinq ou trente lieues de chemin après sa mort, pour être enterré en la résidence de Saint-Joseph (de Sillery)."

PHILIPPE AMYOT

Il fut la souche des familles Amyot connues dans notre histoire sous les noms de Amyot dit Villeneuve, Amyot dit Vincelot ou Vincelotte, Amyot dit Neuville et Amyot dit Larpinière.

Originaire de Chartres, en France, Philippe Amyot passa dans la Nouvelle-France en 1635 ou en 1636 avec sa femme Anne Convent et ses enfants Mathieu, né à Chartres en 1628, et Jean-Gencien, également né à Chartres en 1635. Un troisième enfant, Charles, naquit à Québec le 26 août 1636, peu après l'arrivée de la famille au pays.

On ne trouve nulle part l'acte de sépulture de Philippe Amyot. Nous croyons toutefois qu'il mourut ici peu avant 1639. Sa veuve se remaria avec Jacques Maheu, puis avec Etienne Blanchon dit Larose.

MATHIEU AMYOT DIT VILLENEUVE

Fils aîné de Philippe Amyot et de Anne Convent, il était né à Chartres en 1628. Il se maria à Québec, le 22 novembre 1650, avec Marie Miville, fille de Pierre Miville.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à Mathieu Amyot dit Villeneuve "trente arpents de terre de front sur cinquante de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, depuis la terre des Ursulines jusques aux terres non concédées, en descendant le dit fleuve".

M. Amyot dit Villeneuve ayant retardé de prendre possession de sa concession, les Dames Ursulines, qui avaient obtenu une augmentation de leur seigneurie, avaient fait par erreur défricher et concédé quelques terres dans la concession de leur voisin. M. Amyot dit Villeneuve ne voulant pas inquiéter ni avoir de contestation avec les Dames Ursulines, se fit concéder par MM. de Denonville et Champigny, le 16 avril 1687, "l'estendue de terre non concédée entre la concession appartenant aux Religieuses Ursulines nommée Sainte-Croix, et celle de la veuve Duquet,

contenant la dite estendue de terre soixante quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur" (1).

Mais M. Amyot dit Villeneuve n'habita pas sa seigneurie. Il s'établit à l'anse à Maheu, aujourd'hui dans Saint-Augustin de Portneuf. C'est là qu'il éleva sa nombreuse famille. Avant la construction de la première chapelle de Saint-Augustin, en 1694, c'est dans la maison de Mathieu Amyot que le missionnaire disait la messe dans ses courses évangéliques sur la rive nord du Saint-Laurent.

Mathieu Amyot dit Villeneuve décéda à Québec le 19 décembre 1688.

CHARLES AMYOT DE VINCELOT

Né à Québec le 26 août 1636, du mariage de Philippe Amyot et de Anne Convent. Il fut marchand à Québec.

En 1663-1664, Charles Amyot accompagna le Père Jésuite Henry Nouvel dans sa mission chez les Papinachois et les Ouchestigouetch. Il en est question dans la "Relation" de 1663-1664.

Charles Amyot décéda à Québec le 10 décembre 1669. Il avait épousé, à Québec, le 2 mai 1660, Geneviève de Chavigny (fille de Eléonore de Grandmaison) qui lui donna trois enfants dont une devint religieuse aux Ursulines de Québec.

On a dit et répété que Charles Amyot avait été le premier seigneur de Vincelot, dans la paroisse actuelle du Cap Saint-Ignace. C'est à sa veuve Geneviève de Chavigny que le fief Vincelot fut concédé le 3 novembre 1672 par l'intendant Talon. Il est dit dans l'acte de concession qu'elle était faite "en considération des bons services que feu Amyot a rendus en ce pays".

CHARLES-JOSEPH AMYOT DE VINCELOT

Né à Québec le 23 mars 1665, du mariage de Charles Amyot et de Geneviève de Chavigny.

(1) L'acte de concession du 16 avril 1687 a été publié dans les *Pièces et Documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 319.

Le 1er février 1693, il obtenait de M. de Frontenac une augmentation au fief de Vincelot que lui avait donné sa mère. L'acte de concession décrit ainsi cette augmentation : "une lieue de terre de front avec deux lieues de profondeur derrière et au bout de son fief de Vincelotte au Cap Saint-Ignace, qui a pareillement une lieue de front seulement sur une lieue de profondeur."

C'est M. Amyot de Vincelot qui, dans l'hiver de 1699, alla apprendre la mort de M. de Frontenac au ministre Pontchartrain. Il y eut dans cette occasion une course qui mérite d'être racontée.

Le gouverneur de Frontenac était décédé à Québec le 28 novembre 1698. M. Provost, lieutenant de roi à Québec, se hâta de faire connaître ce triste événement à M. de Callières, gouverneur de Montréal, qui était porteur d'un ordre du roi pour suppléer M. de Frontenac en cas de mort ou d'absence.

M. de Callières, gouverneur de Montréal, et M. de Vaudreuil, commandant des troupes, appartenaient à des familles qui avaient beaucoup d'influence à la Cour. Tous deux avaient l'ambition de succéder à M. de Frontenac.

M. de Callières, afin d'obtenir la nomination, usa d'un habile stratagème. C'est M. LeGardeur de Courtemanche, lieutenant dans les troupes de la marine, qui avait été porter le message de M. Provost à M. de Callières. Celui-ci se décida à envoyer M. de Courtemanche porter ses dépêches à la Cour. Mais laissons parler Gédéon de Catalogne, un contemporain :

"Aussitôt, mais incognito, M. de Callières fit ses dépêches pour la Cour en faisant connaître au public qu'il écrivait à Québec, donna le mot au sieur de Courtemanche qui se chargea des lettres des particuliers parce que c'était la dernière navigation, et remit toutes les lettres qu'il s'était chargé à M. de Callières et partit de Montréal comme s'il avait fait sa route vers Québec et lorsqu'il fut à Sorel, nui-

tamment, prit le chemin d'Orange, la paix avec les Anglais étant faite alors.

“ Comme MM. de Champigny et de Vaudreuil qui aspiraient au gouvernement général virent que la navigation s'allait fermer et que le sieur de Courtemanche ne revenait point, ils se défièrent d'un tour de Normand, joints à quelques connaissances particulières qu'ils eurent, ils firent partir le sieur Vincelot, avec toutes les lettres d'instructions, des lettres de créances et de l'argent pour armer un vaisseau du premier port de la Nouvelle-Angleterre où il aborderait.

“ Il en arma un à Pentagouët et quelques avances et diligence que le sieur de Courtemanche eût pu faire, il ne fut rendu à Paris que quelques heures avant le sieur Vincelot pour avoir le temps de rendre ses lettres au comte de Callières qui, dans ce moment, fut demander au Roi le gouvernement pour son frère, qui le lui accorda.

“ D'un autre côté, M. Vincelot porta les lettres de MM. Champigny et Vaudreuil à M. de Pontchartrain sans savoir que M. de Courtemanche fut arrivé.

“ Le ministre fut informer le Roi de la mort de M. de Frontenac. Le Roi lui dit qu'il le savait et qu'il avait accordé le gouvernement à M. de Callières, pour son frère, et il n'y avait point de réplique ” (2).

A la mort de Charles Bécard de Grandville, procureur de la Prévôté de Québec, en janvier 1703, MM. de Callières et de Beauharnois proposèrent au ministre pour cet emploi M. Jean-Baptiste Couillard de Lespinay.

M. de Callières étant mort sur les entrefaites, M. de Vaudreuil, qui le remplaça, et devant de la reconnaissance à M. Amyot de Vincelot, essaya de le faire nommer à la place de M. Bécard de Grandville.

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et Beauharnois écrivaient au ministre :

“ Nous vous avons, Monseigneur, proposé pour remplir la charge de procureur du Roi de la prévôté le sieur de

(2) *Collection de manuscrits*, I, p. 601.

l'Épiné (Lespinay), parent du défunt, parce que nous n'avons osé vous parler d'un sujet contre lequel nous avons osé dire que l'on vous avait fortement écrit, c'est le sieur de Vincelot, beau-fils du dit sieur de L'Épiné, si, cependant vous nous faites l'honneur d'ajouter quelque foi à ce que nous pouvons vous dire de lui, nous aurons celui de vous assurer que le dit sieur de Vincelot est celui de ce pays que nous connaissons le plus capable de bien remplir cet emploi. Il est agissant, a de l'esprit et dans l'espérance d'avoir une place au Conseil comme il en avait été flatté par M. de Champigny, il s'est appliqué à l'étude de l'ordonnance et de la coutume de Paris qu'il sait bien" (3).

Ni M. de Lespinay ni M. Amyot de Vincelot ne furent nommés. C'est un Français de France, M. Thierry, qui eut la charge.

En 1718, M. Amyot de Vincelot demandait au ministre de lui donner un brevet d'enseigne de vaisseau et la place de lieutenant du port de Québec (4). Il n'appert pas que sa demande fut accordée.

M. Amyot de Vincelot décéda subitement à Québec le 9 mai 1735.

P.-G. R.

(3) Archives du Canada, Correspondance générale.

(4) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes*, 1899, p. 513.

QUESTION

Je lis dans la *Gazette de Québec* du 11 avril 1765 :

" Par permission de Son Excellence Monseigneur le Gouverneur, et de Messieurs les Magistrats de cette Ville.

" Le Sieur Pierre Chartier, et sa Troupe Comédienne, se propose de donner au Public, Lundi prochain, le 15 de ce mois, une Pièce de *Comédie*, intitulée *Le Festin de Pierre*, suivie de plusieurs Tours d'Équilibre ; — A la Basse Ville, à l'Enseigne de Québec, chez le Sieur Jean Roi, où ces Messieurs trouveront toutes sortes de Rafrâichissements.

" *** Les Billets se distribueront chez le dit Sieur le Roi : Les prix seront de deux Piastres, d'une Piastre, et de deux Chelins et demi."

Quel est ce Pierre Chartier qui faisait ainsi du théâtre à Québec à l'aurore du régime anglais ?

CURIEUX

Pierre Gaultier de Varennes de la Verendrye et ses fils

Pierre est le plus illustre des fils de René Gaultier de Varennes. C'est le Découvreur. Il fut baptisé le 18 novembre 1685, dans l'église paroissiale des Trois-Rivières. Après la mort de son frère Louis, il prit le nom de Laverendrye (1). Il fit d'abord une campagne dans la Nouvelle-Angleterre en 1704, et en 1705, il prit part à l'expédition qui, sous les ordres de M. de Subercase, ravagea les établissements anglais à Terre-neuve. Il passa ensuite "en Flandre dans les grenadiers du premier bataillon du régiment de Bretagne, où son frère aîné était capitaine" (2). A la bataille de Malplaquet (11 septembre 1709), il reçut neuf blessures, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Promu au grade de lieutenant en récompense de sa bravoure, il revint au Canada ; n'ayant pu faire reconnaître son titre de lieutenant, il entra comme enseigne dans les troupes de la marine (3).

Le 29 octobre 1712, il épousait à Québec Marie-Anne Dandonneau, fille de Louis Dandonneau du Sablé, seigneur de l'île du Pas, et de Jeanne Lenoir. Madame de la Verendrye décéda aux Trois-Rivières, le 25 septembre 1739. ?

De leur mariage naquirent six enfants :

- 1o Jean-Baptiste, baptisé à Sorel, le 5 septembre 1713. *mont en 1736*
- 2o Pierre, baptisé à Sorel, le 26 décembre 1714.
- 3o François, baptisé à Sorel, le 22 décembre 1715.
- 4o Louis-Joseph, baptisé à Sorel, le 9 novembre 1717.
- 5o Marie-Anne, baptisée à l'île du Pas, le 12 juin 1721.

Elle épousa à Montréal, en 1745, Jacques Hyppolite Leber de Senneville. Nous croyons qu'ils périrent tous deux dans le naufrage de l'*Auguste* sans laisser de postérité. *non, errant.*

6o Marie-Catherine, baptisée à Sorel, le 26 mai 1724.

Elle épousa, à Montréal, le 25 juin 1743, Jean Leber de Senneville,

(1) Ce nom de La Verendrye lui venait de Charles Gaultier, chevalier, seigneur de la Verandrie, gouverneur d'Arlon, son oncle paternel. (Grefte de Chambalon, 6 sept. 1701).

Note de M. Philius Gagnon, dans le *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay.

(2) R. P. Camille de la Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, tome 1er, p. 200.

(3) M. B. Sulte, article cité dans le *B. R. H.*, vol. 21, 1915, pp. 106-109.

sieur de Saint-Paul. Ils périrent dans le naufrage de l'*Auguste*, avec leurs deux fils Jacques, âgé de 15 ans, et Louis-Joseph, âgé de 13 ans.

En 1715, Pierre Gauthier de la Vérendrye obtint la permission de faire la traite des fourrures au poste de la Gabelle, appelé aussi le Sault de la Verandrye. En 1727, M. de Beauharnois le nommait commandant du poste de la *Tourette*, près du lac Nepigon. C'est là, dans la solitude, que de la Verendrye mûrit le projet qu'il caressait, de découvrir cette mer de l'Ouest dont les Indiens lui avaient raconté les merveilles. Il parvint à faire approuver son plan par M. de Beauharnois, et dans l'été de 1731, il quittait Michillimakinac, avec son neveu Christophe de la Jemmeraye, et ses deux fils, Jean-Baptiste et Pierre et une cinquantaine d'hommes. Il passe l'hiver à Kaménistoya (Fort William), à l'ouest du lac Supérieur, et se rend au printemps de 1732, au fort Saint-Pierre, sur le lac de la Pluie ; dans le même été il élève le fort Saint-Charles, sur une des rives du lac des Bois, et envoie au printemps de 1734, l'aîné de ses fils, Jean-Baptiste, bâtir le fort Maurepas, à cinq lieues du lac Winnipeg.

(1734)
Dans ce même printemps, il revient à Montréal pour se disculper des accusations qu'on avait portées contre lui. Abandonné de tous, il décide néanmoins de continuer ses découvertes. Dans l'été de 1735, il retourne au fort Saint-Charles, conduisant avec lui le Père Aulneau et son plus jeune fils, Louis-Joseph, qui avait passé l'hiver précédent au collège des Jésuites à Québec pour y apprendre les mathématiques et le dessin. Dans la lettre où il donne ce détail, le Découvreur nous dit que Louis-Joseph allait se joindre à ses trois frères pour continuer l'entreprise. Le sieur de la Verendrye avait donc ses quatre fils auprès de lui en 1735. Comme il se disposait à quitter le fort Saint-Charles, au printemps de 1736, un courrier vint lui apporter la nouvelle de la mort de son neveu la Jemmeraye ; c'était un coup terrible pour le Découvreur ; une autre épreuve non moins pénible allait bientôt l'accabler. Quinze jours plus tard, le Père Aulneau, son fils aîné Jean-Baptiste et une vingtaine de ses meilleurs hommes étaient massacrés par les Sioux, dans une des îles du lac des Bois. C'était le 8 juin 1736. Leurs restes, recueillis par le chevalier de la Verendrye, furent inhumés dans l'enceinte du fort Saint-Charles, le 18 septembre de la même année (4).

(4) En 1902, 1905, 1907 et 1908, des expéditions furent organisées par les révérends Pères Oblats de Saint-Boniface, dans le but de faire des recherches sur les rives du lac des Bois, et retracer le lieu de sépulture du Père Aulneau et de Jean-Baptiste de la Verendrye. Après de longues recherches, on parvint à localiser le site de l'ancien fort Saint-Charles ; des fouilles pratiquées dans son enceinte amenèrent la découverte, le 8 août 1908, des restes du révérend Père et de son compagnon.

En 1734 à Montréal
 au printemps
 de 1735 à l'été
 de 1736 à l'été
 de 1737 à l'été
 de 1738 à l'été
 de 1739 à l'automne de Montréal
 de 1740 à l'automne de Montréal
 de 1741 à l'automne de Montréal
 de 1742 à l'automne de Montréal
 de 1743 à l'automne de Montréal
 de 1744 à l'automne de Montréal
 de 1745 à l'automne de Montréal
 de 1746 à l'automne de Montréal
 de 1747 à l'automne de Montréal
 de 1748 à l'automne de Montréal
 de 1749 à l'automne de Montréal
 de 1750 à l'automne de Montréal
 de 1751 à l'automne de Montréal
 de 1752 à l'automne de Montréal
 de 1753 à l'automne de Montréal
 de 1754 à l'automne de Montréal
 de 1755 à l'automne de Montréal
 de 1756 à l'automne de Montréal
 de 1757 à l'automne de Montréal
 de 1758 à l'automne de Montréal
 de 1759 à l'automne de Montréal
 de 1760 à l'automne de Montréal
 de 1761 à l'automne de Montréal
 de 1762 à l'automne de Montréal
 de 1763 à l'automne de Montréal
 de 1764 à l'automne de Montréal
 de 1765 à l'automne de Montréal
 de 1766 à l'automne de Montréal
 de 1767 à l'automne de Montréal
 de 1768 à l'automne de Montréal
 de 1769 à l'automne de Montréal
 de 1770 à l'automne de Montréal
 de 1771 à l'automne de Montréal
 de 1772 à l'automne de Montréal
 de 1773 à l'automne de Montréal
 de 1774 à l'automne de Montréal
 de 1775 à l'automne de Montréal
 de 1776 à l'automne de Montréal
 de 1777 à l'automne de Montréal
 de 1778 à l'automne de Montréal
 de 1779 à l'automne de Montréal
 de 1780 à l'automne de Montréal
 de 1781 à l'automne de Montréal
 de 1782 à l'automne de Montréal
 de 1783 à l'automne de Montréal
 de 1784 à l'automne de Montréal
 de 1785 à l'automne de Montréal
 de 1786 à l'automne de Montréal
 de 1787 à l'automne de Montréal
 de 1788 à l'automne de Montréal
 de 1789 à l'automne de Montréal
 de 1790 à l'automne de Montréal
 de 1791 à l'automne de Montréal
 de 1792 à l'automne de Montréal
 de 1793 à l'automne de Montréal
 de 1794 à l'automne de Montréal
 de 1795 à l'automne de Montréal
 de 1796 à l'automne de Montréal
 de 1797 à l'automne de Montréal
 de 1798 à l'automne de Montréal
 de 1799 à l'automne de Montréal
 de 1800 à l'automne de Montréal

En apprenant ce désastre le Découvreur resta atterré, d'autant plus qu'il se trouvait sans vivres, sans munitions. C'est dans ces tristes circonstances, qu'il revint à Montréal. Il y passa l'hiver ; le 23 septembre 1738, il était de retour au fort de Maurepas ; dans ce même automne, il fondait le fort la Reine, sur la rivière des Assiniboines, à l'endroit où se trouve aujourd'hui Portage-la-Prairie. C'était le premier Européen qui traversait ces régions habitées maintenant par une population si nombreuse.

Du fort la Reine, la Verendrye, accompagné de ses deux fils François et Louis-Joseph (5), descendit chez les Mandanes, tribu indienne qui habitait le Dakota actuel (6). De nouveau, au printemps de 1740, le Découvreur revenait à Montréal, où l'appelait à grands cris ses créanciers.

Encouragé par M. de la Galissonnière, qui l'approuve de nouveau dans son entreprise, il reprend le 26 juin 1741, la route de l'Ouest.

Pendant son absence, ses trois fils avaient poussé au loin les découvertes et exploré les lacs Manitoba, Dauphin, Winnipegosis, Bourbon et la partie inférieure de la rivière Paskoyac (Saskatchewan). Pierre avait visité le pays des Mandanes (1741). A son retour au mois d'octobre 1741, le Découvreur l'envoie bâtir le fort Dauphin (1742) au nord-ouest du lac du même nom, et le fort Bourbon (1744) sur la rivière des Biches (Red Deer).

Le 9 avril 1742, Louis-Joseph, le chevalier, et son frère François quittaient le fort La Reine pour un long voyage. Le Découvreur les avait chargés de se diriger vers l'ouest, et d'aller aussi loin que possible de ce côté. Accompagnés de deux Canadiens seulement, ils visitent d'abord le pays des Mandanes, atteignent le Haut-Missouri, dont ils remontent le cours jusqu'à la rivière Yellowstone, faisant alliance avec plusieurs tribus indiennes. Le 1er avril 1743, ils étaient au pied des Montagnes Rocheuses ; c'était la première fois qu'il était donné à des blancs de contempler leurs sommets couverts de neige. Les hardis

(5) Pierre, depuis la mort de Jean-Baptiste, était l'aîné, et c'est ainsi que le désigne le Découvreur dans ses différents mémoires. Le chevalier c'est Louis-Joseph, le plus jeune. C'était ordinairement le plus jeune des fils qui perpétuait dans la famille le titre de chevalier. Que Louis-Joseph soit le chevalier, nous en avons une preuve évidente dans les documents officiels ; ainsi en 1749, lorsque Pierre et Louis-Joseph furent nommés enseignes en second, le ministre, dans la lettre de nomination, mentionne d'abord le chevalier de la Verendrye, et ensuite la Verendrye, l'aîné.

(6) Le mémoire du voyage de la Verendrye chez les Mandanes a été publié dans le Rapport sur les Archives Canadiennes par M. Douglas Brymner, 1889, p. 1 et seq.

1739 à l'automne de Montréal
 de 1740 à l'automne de Montréal
 de 1741 à l'automne de Montréal
 de 1742 à l'automne de Montréal
 de 1743 à l'automne de Montréal
 de 1744 à l'automne de Montréal
 de 1745 à l'automne de Montréal
 de 1746 à l'automne de Montréal
 de 1747 à l'automne de Montréal
 de 1748 à l'automne de Montréal
 de 1749 à l'automne de Montréal
 de 1750 à l'automne de Montréal
 de 1751 à l'automne de Montréal
 de 1752 à l'automne de Montréal
 de 1753 à l'automne de Montréal
 de 1754 à l'automne de Montréal
 de 1755 à l'automne de Montréal
 de 1756 à l'automne de Montréal
 de 1757 à l'automne de Montréal
 de 1758 à l'automne de Montréal
 de 1759 à l'automne de Montréal
 de 1760 à l'automne de Montréal
 de 1761 à l'automne de Montréal
 de 1762 à l'automne de Montréal
 de 1763 à l'automne de Montréal
 de 1764 à l'automne de Montréal
 de 1765 à l'automne de Montréal
 de 1766 à l'automne de Montréal
 de 1767 à l'automne de Montréal
 de 1768 à l'automne de Montréal
 de 1769 à l'automne de Montréal
 de 1770 à l'automne de Montréal
 de 1771 à l'automne de Montréal
 de 1772 à l'automne de Montréal
 de 1773 à l'automne de Montréal
 de 1774 à l'automne de Montréal
 de 1775 à l'automne de Montréal
 de 1776 à l'automne de Montréal
 de 1777 à l'automne de Montréal
 de 1778 à l'automne de Montréal
 de 1779 à l'automne de Montréal
 de 1780 à l'automne de Montréal
 de 1781 à l'automne de Montréal
 de 1782 à l'automne de Montréal
 de 1783 à l'automne de Montréal
 de 1784 à l'automne de Montréal
 de 1785 à l'automne de Montréal
 de 1786 à l'automne de Montréal
 de 1787 à l'automne de Montréal
 de 1788 à l'automne de Montréal
 de 1789 à l'automne de Montréal
 de 1790 à l'automne de Montréal
 de 1791 à l'automne de Montréal
 de 1792 à l'automne de Montréal
 de 1793 à l'automne de Montréal
 de 1794 à l'automne de Montréal
 de 1795 à l'automne de Montréal
 de 1796 à l'automne de Montréal
 de 1797 à l'automne de Montréal
 de 1798 à l'automne de Montréal
 de 1799 à l'automne de Montréal
 de 1800 à l'automne de Montréal

1739?

explorateurs auraient bien voulu escalader ces pics qui leur barraient la route vers la grande mer de l'Ouest, mais les Indiens de la nation des Serpents qui les avaient accompagnés jusque là, les abandonnèrent et les deux frères durent revenir sur leurs pas. Le 2 juillet de la même année, ils étaient de retour au fort La Reine. Louis-Joseph a laissé un récit fort intéressant de ce voyage (7). De son côté le Découvreur était revenu à Montréal où de cruelles déceptions l'attendaient :

“ A son retour à Montréal, à l'automne de 1743, dit l'honorable juge L.-A. Prudhomme (8), la Verendrye fut abreuvé d'amertume et calomnié de toutes façons.

“ Quoique le plus ancien lieutenant en Canada, on lui refusa tout avancement. Des âmes envieuses avaient représenté à M. de Maurepas que ses expéditions étaient dirigées surtout vers la découverte des castors. On traitait ses dépenses les plus indispensables comme de la dissipation et ses relations comme des mensonges. On empoisonna tellement l'esprit de ce ministre contre le Découvreur, qu'il finit par lui imputer la mort de son fils et du P. Aulneau, comme la conséquence de son avancé.

“ Pourtant, au lieu de s'enrichir, il avait tout sacrifié ce qu'il possédait et se trouvait en plus chargé d'une dette de 40,000 livres.

“ Cet homme, après avoir sacrifié son avenir militaire, ses enfants et ses biens, arboré le drapeau de sa patrie jusque sur les premiers pics des Montagnes Rocheuses, et depuis les bords du Missouri jusqu'à ceux de la Saskatchewan, bravé souvent la bise glaciale de nos hivers, sans autre abri que la voûte des cieux, affronté les mille dangers de voyages continuels, sur de frêles esquifs, au milieu des lacs immenses et de rapides écumeux, exposé sans cesse aux passions haïneuses et cruelles de nombreuses tribus barbares, cet homme si honorable, si intègre et si dévoué à son pays, se voyait, pour toute récompense de ses longs états de service, traité comme un vulgaire commerçant de fourrures, âpre au gain, ne cherchant qu'à s'enrichir per fas et nefas. On éprouve un

(7) *Journal du voyage fait par M. le chevalier de la Verendrye pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest, adressé à M. le marquis de Beauharnois.* Ce journal fut envoyé au ministre par M. de Beauharnois en date du 27 octobre 1744.

Archives publ. du Canada. Postes des pays de l'Ouest, A. III, vol. 16. Voir une copie de ce journal dans Margry, vol. 6, pp. 599-611.

Sur les voyages et les découvertes du sieur de la Verendrye, voir aussi le *Mémoire au sujet de l'établissement pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest*, publié dans Margry, vol. 6, pp. 585-595.

(8) M. S. R. A., 1905, pp. 54 et 55.

serrement de coeur en face d'une injustice aussi révoltante et on sent notre admiration grandir et s'élever à la hauteur des mépris dont on a voulu couvrir le caractère de la Verendrye.

“...Quoi qu'il en soit, en face de circonstances si pénibles, en 1743, le Découvreur se voyant méconnu, donna sa démission et se retira.

“Le gouverneur chargea alors M. de Noyelles de continuer l'entreprise. Ici, proprement dit, se termine la carrière du Découvreur. Il ne devait plus retourner dans le pays des prairies. Le marquis de Beauharnois écrivit en France pour le défendre et montrer la fausseté des accusations portées contre lui. Son successeur, le comte de la Galissonnière, repassa en France en 1749 et ouvrit enfin les yeux de la cour. Pour réparer les injustices dont il avait été l'objet le roi lui accorda, le 17 septembre 1749 (9), la croix de l'ordre militaire de Saint-Louis et le promut au grade de capitaine des troupes de la marine.

“En même temps, il fut prié de reprendre la direction des affaires du Nord-Ouest. La Verendrye, touché de ces témoignages d'estime et de confiance, se mit aussitôt à l'oeuvre.

“C'est le propre des âmes d'élite de s'élever au-dessus de leurs ressentiments personnels, même les plus légitimes, quand il s'agit des intérêts de leur patrie. La Verendrye ne marchandait pas ses services dès qu'il vit qu'il pouvait encore être utile à son roi. Il se proposait d'aller hiverner au fort Bourbon (1750-1751), et de reconnaître, en 1751, la Saskatchewan. Il avait l'intention de bâtir une ligne de forts jusqu'aux Montagnes Rocheuses, franchir ces dernières et atteindre l'océan Pacifique, lorsque les maladies contractées au milieu de ses voyages le terrassèrent. Il mourut le 5 décembre 1749, et ses restes furent déposés dans l'église de Notre-Dame de Montréal.”

Voici son extrait mortuaire tiré des registres de la paroisse de Notre-Dame de Montréal pour l'année 1749 :

“Le 7 décembre 1749, a été inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de cette église le corps de monsieur Pierre Gaultier, écuyer, sieur de la Verendrye, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, âgé d'environ 64 ans, décédé le 5 des dits mois et an, entre 9 et 10 heures du soir. Ont été présents, messieurs Clérimbert et Guay, prêtres, qui ont signé.

(9) Plutôt le 23 mai 1749. Le chevalier de la Verendrye (Louis-Joseph) et de la Verendrye l'aîné (Pierre) sont nommés en même temps enseignants en second. Le Président du Conseil de Marine, à M. de la Jonquière, 23 mai 1749. Archives publ. du Canada, Registre des dép., série B, vol. 89.

CLERIMBERT, ptre
GUAY, ptre
DEATS, vic."

Les membres de la *Société Historique de Saint-Boniface* s'occupent depuis quelques années de recueillir des fonds pour élever un monument à l'illustre Découvreur.

Le 1er février 1912, le comité du Monument de la Verendrye a adressé un appel chaleureux à tous les Canadiens français, leur demandant de prêter leur généreux concours, pour mener à bonne fin cette entreprise vraiment nationale (10).

M. Fleurimont de Noyelles, qui avait été chargé de poursuivre les découvertes commencées par le chevalier de la Verendrye, dut bientôt faire appel à l'expérience des fils du Découvreur.

A leur retour à Montréal, dans l'été de 1744, les trois frères de la Verendrye étaient entrés dans les troupes de la marine. Pierre, l'aîné, prit part à l'expédition contre Sarostau (Saratoga) dans le mois de novembre 1745 ; dans l'été de 1746, il fut envoyé avec M. de Saint-Pierre dans l'Acadie, où il combattit à l'île Saint-Jean.

Au printemps de 1747, nous le trouvons guerroyant, sous les ordres du chevalier de La Corne et de M. de Saint-Pierre, contre un parti d'Iroquois, aux Cascades, près de Montréal.

Au mois de juin, il partait, avec M. de Noyelles, pour l'Ouest ; rendus à Michilimakinac, les deux voyageurs durent rebrousser chemin, à cause de l'agitation qui régnait chez les Sauvages, et revenir à Montréal. Pierre repartit aussitôt pour l'Ouest, cette fois, avec ses deux frères, François et Louis-Joseph. Ce dernier s'arrêta à Michilimakinac et revint à Montréal dans ce même automne de 1747. Pierre poursuivit sa route vers l'Ouest ; il visita plusieurs tribus indiennes, en compagnie de François qui resta dans les postes de l'Ouest, pendant que son frère aîné revenait à Michilimakinac, au printemps de 1748 (11).

Pendant cet hiver de 1748, le chevalier Louis-Joseph, à la tête d'un parti de cinq Cristinaux, deux Outaouais, un Sauteux et cinq Canadiens, avait fait

(10) Voir ce document dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1912, pp. 49-54.

(11) Voir le *Mémoire des partis de guerre qui ont été équipés à Montréal, et des autres mouvements qui s'y sont faits, à cette occasion, depuis le 22 septembre 1746, jusqu'au 10 août 1747*. Archives du Canada, Correspondance générale, C. 11, vol. 87.

une expédition dans la Nouvelle-Angleterre. Dans le récit des événements arrivés durant l'année 1748 (12) nous lisons, en date du 29 mars : "Le Sr de la Verendrye, fils, est de retour à Montréal, avec les Cristineaux et autres guerriers de son parti. Il a frappé aux environs de Corlar sur un parti d'Agniers et de Flamands qui étaient en marche pour venir à la découverte du côté de Sarosto ; il a apporté deux chevelures d'Agniers, entr'autres, celle du premier chef de cette nation, un d'un flamand, et un flamand prisonnier, qui ne rapporte rien d'intéressant, dit seulement qu'on parle beaucoup de paix."

1748
Le 28 juin de la même année il quittait Montréal, avec M. de Noyelles ; il rejoignit ses deux frères, et tous trois allèrent rétablir le fort de la Reine, qui tombait en ruine, et le fort Maurepas, qui avait été brûlé par les sauvages. Louis-Joseph remonta ensuite la rivière Paskoyac (Saskatchewan) jusqu'à la fourche formée par la réunion des branches du nord et du sud, où il jeta les fondements du fort de Paskoyac.

De retour à Michilimakinac au printemps de 1750, les frères de la Verendrye apprirent la mort du chevalier, leur père. Le Gardeur de Saint-Pierre, qui avait remplacé M. de Noyelles comme commandant des postes de l'Ouest, refusa, de concert avec MM. de Jonquières et Bigot, de leur laisser continuer les découvertes. Ils durent revenir à Montréal.

Nous reproduisons ici la lettre touchante que le chevalier Louis-Joseph adressa au ministre de M. de Maurepas, en date du 30 septembre 1750 (13).

" Monseigneur

" Il ne me reste d'autre ressource que de me jeter aux pieds de Votre Grandeur et de l'importuner du récit de mes malheur.

" Je m'appelle La Verenderie, feu mon Père est connu icy et en France par la découverte de la Mer de l'Ouest à laquelle il a sacrifié plus de quinze des dernières années de sa vie, il a marché et nous a fait marcher mes frères et moy d'une façon à pouvoir toucher au but quel qu'il soit, s'il y eût été plus aidé et s'il n'eût pas tant traversé surtout par l'envie ; l'envie est encore icy plus qu'ailleurs une passion à la mode dont il n'est pas possible de se garantir, tandis que mon père avec mes frères et moy s'excédoit de fatigues et de dépen-

(12) 26 septembre 1748, MM. de la Galissonnière et Bigot, au ministre: *Journal de ce qui s'est passé au Canada à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis qu'on a reçus à Québec, depuis le mois de novembre 1747.* Archives du Canada, Correspondance générale, C. 11, vol. 91.

(13) Archives du Canada, Postes des pays d'en haut, série F., vol. 126, pp. 504-512. Cette lettre a été reproduite dans Margry.

18 ans
non
15 ans
de
1731
a
1749-

ses, ses pas n'étoient représentés que comme des pas vers la découverte du castor ses dépenses forcées n'étoient que dissipation et ses relations n'étoient que mansonges, l'envie de ce pays n'est pas une envie à demi, elle a pour principe de s'acharner à dire du mal dans l'espérance que pour peu que la moitié des mauvais discours prenne faveur cela suffira pour nuire, et effectivement mon père ainsy desservi a eu la douleur de retourner et de nous faire retourner plus d'une fois en arrière faute de secours et de protection, il a même quelques fois reçu des reproches de la Cour, plus occupé de marcher que de raconter, jusqu'à ce qu'il pût raconter plus juste, il s'endettoit, il n'avoit point de part aux promotions et il n'en étoit pas moins zélé pour son projet, persuadé que tôt ou tard ses travaux ne seroient pas sans succès et sans récompense.

“ Dans le tems qu'il se livroit le plus à ses bonnes dispositions l'envie eut le dessus, il vit passer entre les mains d'un autre des postes tout établis et son propre ouvrage, pendant qu'il étoit ainsy arrêté dans sa course le castor arrivoit assés abondamment pour un autre que pour lui, mais les Postes bien loin de se multiplier dépérissent et la découverte ne faisoit aucun progrès, c'est ce qui le désoloit le plus.

“ Monsieur le Marquis de la Galissonnière arriva dans le pays sur ces entrefaites, et à travers tout ce qui se disoit en bien et en mal il jugea, qu'un homme qui avoit poussé de pareilles découvertes à ses frais et dépens sans qu'il en eût rien coûté au Roy et qui s'étoit endetté pour de bons établissemens méritoit un autre sort ; beaucoup de castor de plus dans la Colonie et au profit de la Compagnie des Indes, quatre et cinq Postes bien établis au loin par des forts aussi bons qu'ils puissent être dans des contrées aussi éloignées, nombre de sauvages devenus des sujets du Roy et dont quelques uns dans un party que je commandois, donnèrent l'exemple à nos sauvages domiciliés de frapper sur les Auniers Sauvages dévoués à l'Angleterre parurent de véritables services, indépendamment du projet commencé de la découverte et dont le succès ne pouvoit être ny plus prompt ny plus efficace qu'en restant entre les mêmes mains.

“ C'est ainsi que Monsieur le Marquis de la Galissonnière a bien voulu s'en expliquer et sans doute il s'en est expliqué de même à la Cour, puisque mon Père l'année d'ensuite, qui étoit l'année dernière se trouva honoré de la Croix de Saint Louis et invité à continuer l'ouvrage commencé avec ses enfans il se dispoit à partir de tout coeur, il n'épargnoit rien pour réussir, il avoit desja acheté et préparé toutes les marchandises de traite, il m'inspiroit et à mes frères son ardeur, lorsque la mort nous l'a enlevé le 7 du mois de Décembre dernier.

“ Quelque grande que fût alors ma douleur, je n'aurois jamais pû imaginer ny prévoir tout ce que je perdois en perdant mon Père succédant à ses engagements et à ses charges, j'osois espérer la succession des mêmes avantages, j'eus l'honneur d'en écrire sur le champs à Monsieur le Marquis de la Jonquière en l'informant que j'étois rétabli d'une indisposition qui m'étoit survenue et qui pouvoit servir de prétexte à quelqu'un pour chercher à me supplanter il me fût répondu qu'il avoit fait choix de Monsieur de Saint Pierre pour aller à la Mer de l'Ouest.

“ Je partis aussitôt de Montréal ou j'étois pour Québec, je représentai la scituation où me laissoit mon Père, qu'il y avoit plus d'un Poste à la Mer de l'Ouest, que mes frères et moy serions charmés d'être sous les ordres de Monsieur de Saint-Pierre, que nous nous contenterions s'il le falloit d'un seul poste et du poste le plus reculé, que même nous ne demandions qu'à aller en avant, qu'en poussant les découvertes nous pourrions tirer partie des derniers achats de feu mon Père et de ce qui nous restoit encore dans les Postes, que du moins nous aurions ainsy la consolation de faire nos plus grands efforts pour répondre aux vues de la Cour.

“ Monsieur le Marquis de la Jonquière pressé et même à ce qu'il m'a paru touché de mes représentations me dit enfin que Monsieur de Saint Pierre ne vouloit ni de moy, ny de mes frères, je demandai ce que deviendroient nos crédits, Monsieur de Saint Pierre avoit parlé, il ne restoit rien à obtenir ; je retournai à Montréal avec ce consolant éclaircissement je mis en vente une petite terre, seul effect de la succession de feu mon Père dont les deniers ont servi à satisfaire les créanciers les plus pressés.

“ Cependant la saison s'avançoit, il s'agissoit d'aller à l'ordinaire au rendés vous marqué de mes engagés pour leur sauver la vie et recevoir les retours sujets sans cette précaution à être pillés et abandonnés ; j'ai obtenu cette permission avec bien de la peine malgré Monsieur de Saint Pierre et seulement à des conditions et des restrictions faites pour les derniers voyageurs, encore à peine Monsieur de Saint Pierre me vît-il parti qu'il se plaignit que mon départ avant le sien lui faisoit un tort de plus de dix mille francs et qu'il m'accusa sans autre cérémonie d'avoir chargé mon canot au delà de la permission qui m'étoit accordée.

“ L'accusation fût examinée on envoya à la poursuite de mon canot et si on m'eût rejoint, dès lors Monsieur de Saint Pierre se seroit rassuré plustôt, il m'a rejoint à Missilimakinac et si je doit l'en croire il a eu tort d'en agir ainsi, il est bien fâché de ne pas m'avoir, ny mes frères avec luy, il m'a témoigné beaucoup de regrets et m'a fait bien des compliments quoiqu'il en soit, tel est

son procédé, il m'est difficile d'y trouver de la bonne foy et de l'humanité.

Monsieur de Saint Pierre pouvoit obtenir tout ce qu'il a obtenu, assurer ses intérêts par des avantages qui surprennent et amener un parent avec luy sans nous donner une entière exclusion, Monsieur de Saint Pierre est un officier de mérite et je n'en suis que plus à plaindre de l'avoir ainsy trouvé contre moy, mais avec toutes les bonnes idées qu'il a pû donner de luy dans différentes occasions, il auroit de la peine à prouver qu'en cela il a eû en vue le bien de la chose, qu'en cela il s'est conformé aux intentions de la Cour et a respecté les bontés dont le Marquis de la Galissonnière nous honore, il faut même pour qu'il nous soit fait un pareil sort qu'il nous ait bien nui auprès de Monsieur de Marquis de la Jonquière par luy même toujours disposé à faire le bien.

“ Je n'en suis pas moins ruiné, mes retours de cette année recueillis à moitié et à la suite de mille inconvénients achèvent ma ruine, compte arrêtés tant du fait de mon Père que du mien, je me trouve endetté de plus de vingt mille francs, je reste sans fonds ny patrimoine, je suis simple Enseigne en second, mon frère aîné n'a que le même grade que moy et mon frère cadet n'est que cadet à l'Eguillette (14).

“ Voilà le fruit actuel de tout ce que mon père, mes frères et moy avons fait, celuy de mon frère qui fût assassiné il y a quelques années par les sauvages, toute victime qu'il est de la Mer de l'Ouest n'est pas le plus malheureux, son sang n'est pour nous d'aucun mérite, les sueurs de mon Père et les nôtres nous deviennent inutiles, il nous faut abandonner ce qui nous a tant coûté, à moins que Monsieur de Saint Pierre ne reprenne de meilleurs sentiments et ne les communiquent à Monsieur le Marquis de la Jonquière, certainement nous n'aurions point été ni ne serions point inutiles à Monsieur de Saint Pierre je ne luy ay rien caché de ce que j'ay crû pouvoir luy servir, mais quelque habile qu'il soit, et en luy supposant la meilleure volonté, j'ose dire qu'il s'est exposé à faire bien des faux pas, et à s'égarer plus d'un jour en nous excluant d'avec luy, c'est une avance que de s'être desjà égaré et il nous semble que nous serions seurs actuellement de la droite route pour parvenir au terme quel qu'il puisse être, notre plus grand supplice est de nous trouver ainsy arrachés d'un sphère que nous nous proposons de terminer de tous nos efforts.

“ Daignés donc, Monseigneur, juger la cause de trois orphelins le mal, tout grand qu'il est seroit-il sans remède, il est entre les mains de Votre Grandeur

(14) Voici à notre avis un passage qui démontre clairement que celui que l'on appelait le chevalier était bien Louis-Joseph, le signataire de cette supplique, le plus jeune des fils du Découvreur. L'aîné, dont il est fait mention ici, c'est Pierre, le cadet, c'est François.

des ressources de dédommagement et de consolation et j'ose les espérer, nous trouvant ainsi exclus de l'Ouest ce seroit nous trouver dépouillés avec la dernière cruauté d'une espèce d'héritage dont nous aurions eu toutes les amertumes et dont d'autres auroient toutes les douceurs.

“ J'ay l'honneur d'être avec un profond respect, de Votre Grandeur,

“ Le très humble et très obéissant serviteur

[Merrill] CH'R DE LA VERENDRY ”

Les suppliques, les lettres furent inutiles ; les fils de la Verendrye étaient officiellement chassés des prairies de l'Ouest.

Pierre, l'aîné, rentra de nouveau dans les troupes de la marine. Dans l'été de 1751, il était aux Cèdres, près Montréal ; en 1752, il fut envoyé au fort Beauséjour, en Acadie ; il est probable qu'il demeura attaché à la garnison de ce fort jusqu'à sa prise par Monkton, en juin 1755 (15). Il avait été nommé enseigne en pied en 1749. Il décéda à Québec le 13 septembre 1755. Voici l'acte de sa sépulture tel qu'il est consigné dans le registre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec :

“ Le quatorze septembre, mil sept cent cinquante cinq, par moi curé de Québec, soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse M. Gauthier, écuyer, sieur de Varennes de la Verendrie, officier des troupes détachées de la marine en Canada, décédé le jour précédent, âgé d'environ de quarante ans. Etaient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et grand nombre d'autres.”

(Signé) J. F. RICHER, curé.

Il semble que François et Louis-Joseph continuèrent leurs courses dans l'Ouest. On voit dans le compte-rendu de la recette des postes des pays d'en haut, pour l'année 1755, le nom d'un M. de la Verendrye, commandant à Chagouamigon, sur le lac Supérieur.

Nous croyons qu'il s'agit ici de François. Quant à Louis-Joseph, il épousa, à Montréal, le 7 novembre 1755, Marie-Amable Testard de Montigny, fille de feu Jacques Testard de Montigny et de dame Marianne Laporte-Louvigny.

Une fille, Amable-Charlotte Gauthier de la Verendrye, naquit de ce mariage ; elle fut baptisée à l'église paroissiale de Montréal, le 7 novembre 1756. Madame de la Verendrye décéda prématurément le 28 novembre de

(15) Voir : *Mémoire des services de Pierre Gautier de la Verendrye, l'aîné, qu'il a l'honneur de présenter à Monseigneur Rouillé, ministre et secrétaire d'Etat du département de la Marine*, dans Margry. Mémoires et documents, vol. 6, pp. 628-631.

la même année, et nous croyons que la petite Amable-Charlotte la suivit dans la tombe ; nous n'avons pu cependant trouver l'acte de décès de cette dernière.

Au printemps de 1757, nous retrouvons Louis-Joseph à Montréal, engageant des hommes de canot, pour retourner dans l'Ouest (16).

C'est dans ce même été de 1757, qu'il fut nommé lieutenant dans les troupes du détachement de la marine (17).

Louis-Joseph épousa, en secondes noces, à Laprairie, le 31 janvier 1758, Louise-Antoine Mézières de l'Epervanche, fille de Charles-François Mézières, écuyer, sieur de l'Epervanche, capitaine des troupes de la marine, et de Marie-Louise-Suzanne Noland.

Au contrat de mariage, il est qualifié de lieutenant d'infanterie, demeurant en garnison, à Montréal (18). Il habitait alors rue Saint-Sulpice, à côté de l'église paroissiale, à l'endroit où se trouve actuellement le numéro 156. Cette maison avait été achetée le 31 janvier 1757 (19). François Gauthier, écuyer, sieur de la Verendrye, assistait au contrat de mariage de son frère.

Après la cession du pays à l'Angleterre, Louis-Joseph continua à résider à Montréal. Dans l'automne de 1761, il s'embarqua sur l'*Auguste* pour passer en France, et périt dans le naufrage de ce navire (20).

François, le seul survivant des fils du Découvreur, hérita des biens de son frère, entr'autres de la seigneurie du Tremblay. C'est pourquoi on le voit prendre, après cela, le titre de sieur du Tremblay.

Le 9 novembre 1769, par un acte d'accord passé avec Dame Louis-Antoine Mézières de l'Epervanche, veuve de Joseph Gauthier, sieur de la

(16) Engagement de Pierre Galarneau, François Aubuchon, Jean Ranie, à M. de la Verendrye, pour aller à la mer de l'Ouest. 1er mai 1757. Greffe de P. Panet.

(17) *Rapport sur les archives du Canada, pour l'année 1886*, par Douglas Brymner, p. CXXXVII.

(18) Nous devons à l'obligeance de M. A.-M. Lapalice, archiviste à l'église paroissiale de Montréal, ces intéressantes notes. De même M. E.-Z. Massicotte, archiviste au palais de justice de Montréal, nous a fourni plusieurs pièces officielles très importantes.

(19) Greffe de P. Panet, 1er février 1758.

(20) "Inventaire des biens de Joseph Gauthier, écuyer, sieur de la Verendrye, vivant, lieutenant d'infanterie de Sa Majesté Très Chrétienne, naufragé l'automne dernier, dans le navire *Auguste*, en passant en l'Ancienne France." Cet inventaire fut fait par le notaire P. Panet, le 29 mars 1762, à la demande de Dame Louise-Antoine Mézières de l'Epervanche, en présence de François Gauthier, écuyer, sieur du Tremblay.

Verendrye, François céda à celle-ci tous ses droits à la succession de son frère, "à la charge pour la dite dame de le nourrir et entretenir, et en cas d'incompatibilité d'humeur, de lui payer quatre cens cinquante livres de rente viagère".

François décéda, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 31 juillet 1794, âgé de 82 ans (21).

Il ne s'était pas marié, et avec lui s'éteignit le nom de la Verendrye.

Quant à la veuve de Louis-Joseph, elle vécut jusqu'en 1725. Voici son acte de sépulture :

"Le six mars, mil huit cent vingt-cinq, je, prêtre soussigné, ai inhumé Dame Louise Antoine Mezière de l'Epervanche, décédée le trois du courant, âgée de quatre vingt huit ans, veuve de Joseph Gauthier de Laverendry, écuyer, de cette paroisse. Témoins, Louis Bayard et Joseph Giroux, qui n'ont su signer.—F. X. DUROCHER, ptre.

L'abbé IVANHOE CARON

(21) Registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Montréal, pour l'année 1794.

VINGT-CINQ ANS

A M PIERRE-GEORGES ROY

Depuis un quart de siècle, inlassable chercheur,
Vous explorez le champ fécond de notre histoire
D'où vous faites surgir, tout rayonnants de gloire,
Des noms que notre race acclame avec bonheur.

Que de nobles exploits connus seuls du Seigneur,
Vous avez exhumés de l'ombre d'un grimoire,
Témoignant que dans la défaite ou la victoire,
Les Canadiens français s'inspirent de l'honneur !

Les bouquins vermoulus et les vieilles archives,
Si souvent dédaignés par les âmes naïves,
Sont la source idéale où puise votre esprit.

C'est le dépôt sacré des titres de noblesse
De nos vaillants aïeux, dont vous êtes sans cesse
L'avocat le plus fier et le plus érudit.

J.-B. CAOUCETTE

450 (12)
90 * 37.50 par mois
60

Les prisonniers de guerre américains décédés à Québec de 1812 à 1815

(Suite et fin)

— James Still, private soldier in the United States twenty-second Regiment of foot, from the state of Connecticut, a prisoner of war, aged twenty eight years, died august the thirty first, and was buried september the second in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— John Lewis, private soldier in the United States ninth Regiment of foot, from the state of New-York, a prisoner of war, aged forty-three years, died september the first and was buried september the second in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Stephen Smith, private soldier in the United-States ninth Regiment of foot, from the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged twenty-nine years, died september the fourth and was buried september the eight, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— William Clarke, private soldier in the United States ninth Regiment of Foot, from the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged nineteen years, died september the fourth, and was buried september the eight in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— A man unknown, supposed to have been an american prisoner of war, was found drowned in the river St-Lawrence september the seventh and was buried september the ninth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Horace Hooker, a volunteer in the United States army, from the state of New-York, prisoner of war, private soldier, aged twenty-five years, died september the ninth, and was buried september the tenth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Isaac Dyer, a seaman in the American Navy, prisoner of war, aged twenty-two years, died september the ninth and was buried september the tenth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Josiah Moore, private soldier in the United States twenty second Regiment of Foot, from the state of Pensylvania, a prisoner of war, aged thirty-four years, died september the eleventh, and was buried september the twelfth, in the year of Our Lord one thousand eighth hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— William Carver, private soldier in the United States twenty first Regiment of Foot, from the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged thirty years, died september the twelfth, and was buried september the thirteenth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Walter Pratt, a volunteer in the United States army, from the state of Massachusetts, prisoner of war, aged seventeen years, died september the fourteenth, and was buried september the sixteenth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Edward Parker, a volunteer in the United States ninth Regiment of foot, private soldier, from the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged nineteen years, died september the nineteenth, and was buried september the twentieth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Jacob Sinclair, a volunteer in the United States ninth Regiment of foot, from the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged twenty-one years, died september the nineteenth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Hulet Forster, private soldier in the United States ninth Regiment of foot, from the state of New-Jersey, a prisoner of war, aged forty years, died september the twenty-fourth and was buried september the twenty sixth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Elisha Merrill, private soldier in the United States second Regiment of Light Dragoons, from the state of New Hampshire, a prisoner of war, aged twenty-three years, died september the twenty-seventh, and was buried sep-

tember the twenty-eight in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— John Dearing, private soldier in the United States ninth Regiment of Foot, from the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged thirty-seven years, died september the twenty-ninth and was buried october the second, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— John Wayne, private soldier in the United States fourteenth Regiment of foot, from the state of Virginia, a prisoner of war, aged thirty-eight years, died october the sixth, and was buried october the seventh in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Asa Cory, private soldier in the United States Eleventh Regiment of foot, from the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged twenty-seven years, died october the twentieth, and was buried october the twenty-first, in the your of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Phinehas Frost, a volunteer in the United States army, private soldier, from Maine, in the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged twenty-two years, died october the twenty-first and was buried october the twenty-fourth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec

— John Moncrieff, private soldier, in the United States second Regiment of Artillery, from the state of Pensylvania, a prisoner of war, aged **twenty-two** years, died october the thirtieth, and was buried november the second, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Roger Parke, private soldier in the United States twelfth Regiment of Foot, from the state of New-Jersey, a prisoner of war, aged fifty seven years, died november the fifth, and was buried november the eight, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Jonathan Clark, private soldier in the United States ninth Regiment of foot, from the state of Massachusetts, a prisoner of war, aged years, died november the sixteenth and was buried november the **seventeenth**, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Josiah P. Lamb, corporal in the twenty-first regiment of Infantry, of the United States of America (prisoner of war), aged twenty-two years, died february the twelfth and was buried february the fourteenth in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me, Salter-Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Ezekiel Hazard, private soldier in the United States first Regiment of Light Artillery, a native of Rhode Island, prisoner of war, aged twenty-five years, died february the twenty fifth, and was buried february the twenty sixth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Thomas Libby, a volunteer in the United States twenty third Regiment of Infantry, a native of the State of Massachusetts, prisoner of war, aged twenty years, died february the twenty fifth, and was buried february the twenty-sixth in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me, Salter Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Abraham Bush, private soldier in the United States first Regiment of Artillery, a native of the state of Maryland, prisoner of war, aged forty eight years, died march the twenty-second, and was buried march the twenty-third, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me, Salter Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Orin Hall, private soldier in the United States thirteenth Regiment of Foot, a native of New-York, prisoner of war, aged thirty-six years, died march the twenty-eight, and was buried march the thirtieth in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me George Jehosaphat Mountain, evening lecturer at Quebec.

— John Berlin, private soldier in the first United States Regiment of Artillery, from the state of Vermont, a prisoner of war, aged about thirty-eight years, died april the twentieth, and was buried april the twenty first, in the year of Our Lord one thousand and eight hundred and fourteenth.

By me Salter Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Samuel Bascorn, private soldier in the ninth regiment of Infantry of the United States of America (prisoner of war) aged twenty-one years, died april the twentieth and was buried april the twenty-second in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me Georges Jehosaphat Mountain, evening lecturer at Quebec.

— John Smith, private soldier in the United States thirty third Regiment of Foot, a native of Massachusetts, prisoner of war, aged fifty-three years

died april the twenty seventh, and was buried april the twenty-ninth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me Salter Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Elisa Goodnight, private soldier in the regiment of Artillery of the United States of America (prisoner of war) aged twenty-six years, died may the thirteenth and was buried may the fourteenth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me Georges Jehosaphat Mountain, evening lecturer at Quebec.

— Esley Hamelan, private soldier in the Artillery of the United States of America, prisoner of war, aged twenty five years, from the state of Vermont, died June the second and was buried June the fourth in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and fourteen.

By me, George Jehosaphat Mountain, evening lecturer at Quebec.

— Charles Finnick, private soldier in the Artillery of the United States of America, from the state of Pennsylvania (prisoner of war), aged forty four years, died June the fourth and was buried June the sixth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me, George Jehosaphat Mountain, evening lecturer at Quebec.

— Seth George Cotton, a native of York County, in the United States, prisoner of war, aged twenty years, died september the second, and was buried september the third, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me, Joseph Langley Mills, chaplain to H. M. Forces.

— William Judd, an american prisoner of war, of colonel Churhillis Regiment of New-York Militia, aged twenty-one years, died november the sixth, and was buried november the ninth, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fourteen.

By me, Salter Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

— Thomas Maxwell, of the second United States Regiment of Artillery, born in the state of Pennsylvania, county of Philadelphia, a prisoner of war, aged thirty five years, died february the nineteenth, and was buried february the twenty third, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fifteenth.

By me, Salter Jehosaphat Mountain, officiating minister at Quebec.

La haute justice dans les justices seigneuriales

SENTENCE CONTRE JEAN DENIS FILS RENDUE LE 14 SEPTEMBRE 1695 PAR GUILLAUME ROGER, JUGE PREVOST DE NOTRE-DAME DES ANGES

A Tous Ceux qui ces presentes lettres verront Salut

Veü par nous Guillaume Roger jugeprevost de Notre Dame des Anges Le procez criminel extraordinairement fait et instruit à la Requête du procureur fiscal de la jurisdiction du dit lieu demandeur et accusateur contre Jean Denis fils accusé d'avoir tué et assassiné Pierre Gendros et brullé sa cabane deffillant ensemble contre Marguerite Barbot veufve du dit deffunt Gendro accusée de complicité détenuë es prisons Royaux de Quebecq par permission ny en ayant en la dite jurisdiction et contre Jacques Despaty, aussy detenu es dites prisons, et Jean Larchevesque dit Grandpré accusé ensemble d'avoir favorisé l'évasion du dit Jean Denis fils la plainte du dit procureur fiscal à cause du dit meurtre et assassin et nostre ordonnance estant au bas du trente et un may dernier, portant permission d'informer, information par nous faicte, en consequence les premier, trois et quatryesme juin suivant nostre ordonnance au bas pour communication au procureur fiscal du dit jour quatryesme juin, son requisitoire du septyesme, à ce qu'il fust decerné decret de prise de corps à l'encontre des dits Jean Denis et veufve Gendro decret de prise de corps par nous decerné contre les dits Jean Denis et Marguerite Barbot le huityesme, procez verbal de perquisition faitte en la personne du dit Jean Denis par Lepailleur huissier Royal, en date du neufyesme autre proces verbal par le dit huissier et l'emprisonnement par luy fait de la dite Marguerite Barbot en date du dit jour neufyesme juin extrait de son escrouë signé Genaple signifié par le dit huissier, interrogatoire suby par la dite Marguerite Barbot, veufve Gendro, contenant ses confessions et dénégations, en date du dixyesme, assignation donnée au dit Jean Denis a quainzaine en date du douze par le dit Le pailleur, Répétition d'interrogatoire faite à la dite Marguerite Barbot, en date du vingt cinqyesme au bas duquel est le soit montré assignation à la huictaine par un cry public donnée au dit Jean Denis par le dit huissier le vingt neufyesme, requisitoire du procureur fiscal du dixyèsme juillet suivant, sentence de nous rendue portant que les témoins ouy ex dites informations seroient recolez en leurs depositions et vaudrait le

recolement pour confrontation à l'accusé et que sy besoin estoit seroient confrontez à la dite Barbot, en date du onziesme. Recolement fait des témoins ouy es-ditte informations en date des treize et quinziesme au bas desquels est le soit montré, réquisition du procureur fiscal du seiziesme, à ce que la femme du nommé La Rivière fust ouys en sa deposition nostre ordonnance en conformité du dit Requisitoire en date du dit jour seiziesme la deposition de Renée Bezeau femme du dit La Rivière, ensuite des informations en date du dix huitiesme le soit montré au bas, requisition du procureur fiscal à ce que Françoise Meusnier fust assignée pour estre ouye et interrogée sur les faits resultants des dites informations en date du dix-neufysme, décret d'assigné, par nous décerné à l'encontre de la dite Françoise Meusnier, en date du dit jour dixneufviesme signifié le mesme jour avec assignation par Olivier le Roy huissier de la dite jurisdiction interrogatoire suby par la dite Françoise Meusnier contenant ses confessions et dénégations, en date du vingt troisyeme, au bas duquel est le soit montrée, requisitoire du procureur fiscal, à ce que Jacques Desparty fust constitué prisonnier es prisons de Quebecq decret de prise de corps, par nous décerné contre le dit Desparty le vingt neufviesme, emprisonnement fait de sa personne par le dit Lepallieur, huissier, le trentyesme, extrait de son escrouë signé Genaple, à luy signifié ainsy que le dit decret le mesme jour, interrogatoire suby par le dit Desparty le trentiesme, répétition à luy faite le deuxiesme aoust suivant, autre répétition du cinquiesme au bas desquelles interrogatoires est le soit montrée, arrest de nos Seigneurs du Conseil Souverain du seiziesme par lequel le dit Desparty est renvoyé par devant nous pour estre interrogé sur les faits résultans de la Requête par luy présentée et des interrogatoires par luy subis, et proceddé à la continuation et jugement du procès sauf l'apel, interrogatoire suby par le dit Desparty en exécution du dit arrest, en date du dix-huityesme au bas duquel est le soit montré, requisitoire du procureur fiscal du dix-neuf à ce que Jean Larchevesque fust assigné pour estre ouy décret d'assigné par nous décerné à l'encontre du dit Larchevesque le vingtyesme signifié avec assignation par le dit Lepallieur le mesme jour, procès verbal par nous fait le vingt-sixiesme contenant les refus que fait le dit Larchevesque de répondre devant nous, un escrit par luy fourny contenant les raisons qu'il en devait dire le dit escrit non signé ny daté, ordonnance par nous rendue le dit jour vingt sixyesme portant que le dit Larchevesque viendrait repondre aux Interrogations que nous avons à luy faire dans vingt quatre heures et aviser à ce qu'il devait faire nonobstant son dit escrit dont nous le débouttions et qu'à faute de vouloir repondre aux dites interrogations nous continuerions l'instruction de son procès comme aveu muet volontaire signifié le mesme jour par Marandean huissier avec assignation au

jour à luy prescrit, acte d'apel du dit Larchevesque de la dite ordonnance signifié par Prieur huissier le vingt septiesme au bas duquel est le soit montré, réquisitoire du procureur fiscal du deux du present mois à ce que le dit Larchevesque fust assigné pour estre ouy nostre ordonnance du dit jour portant que le dit Larchevesque seroit assigné à comparoir devant nous le lendemain pour estre ouy, interrogatoire suby par le dit larchevesque en date du troisiemes contenant ses confessions et denegations au bas duquel est le soit montré, réquisitoire du procureur fiscal du cinquiesme à ce que les dits Larchevesque et Despasty fussent récolez et confrontez l'un à l'autre, nostre sentence à cette fin en date du sixiesme signifiée au dit Larchevesque par le dit Marandeu le mesme jour avec assignation, recolement du dit Larchevesque et du dit Despasty, et la confrontation faite du dit Despasty au dit Larchevesque et du dit Larchevesque au dit Despasty, le tout en date du mesme jour sixiesme de ce mois, nostre ordonnance au bas pour communication de tout le procès au procureur fiscal, conclusions du dit procureur fiscal, auquel le tout a esté communiqué, en datte du dixiesme, et tout considéré, nous avons déclaré la contumace bien instruite contre le dit Jean Denis accusé et adjugeant le profit d'ycelle, le déclarons deuement ataint et convaincu d'avoir tué et assassiné le dit deffunt Pierre Gendro et mis le feu à sa cabane, pour reparation de quoy condamnons le dit accusé d'avoir les jambes, cuisses et reins rompus vif sur un eschaffaut quy pour cet effet sera dressé audevant de la porte et entrée de l'auditoire de la prévosté de Nostre-Dame des Anges et mis, ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours le condamnons en outre en cinq cens livres de reparation civile envers les enfans du dit deffunt Gendro et aux depens suivant la taxe quy en sera par nous faite le surplus de ses biens acquis et confisquez au profit des seigneurs de la dite jurisdiction, sur yceux préalablement pris la somme de dix livres d'amende envers les dits seigneurs et sera la présente sentence exécutée par effigie en un tableau quy sera attaché par l'exécuteur de la haute justice à une potence et au regard de la dite Marguerite Barbot veufve du dit deffunt Gendro ordonnons que les prisons luy seront ouvertes en se soumettant par François Barbot son père de la représenter toutes fois et quantes les charges tenant au procès, et au sujet des dits Despasty et Larchevesque Grandpré avons iceux déclaré atains et convaincus d'avoir sçavoir le dit Despasty mené et conduit furtivement le dit Jean Denis fils à la Rivière du loup afin qu'il ne tombast pas entre les mains de la justice pour estre puny de son crime et le dit Larchevesque d'avoir fourny du dit Despasty son domestique, ensemble d'un canot et de vivres pour l'évasion du dit Jean Denis pourquoy les avons solidairement condamnés et condamnons en la somme de cinquante livres d'amende envers les dits seigneurs

et en tous les dépens tant de la contumace que ceux depuis faits suivant la taxe quy en sera aussy par nous faite. Fait et donné par nous juge susdit à Nostre-Dame des Anges le quatorziesme jour de septembre mil six cent quatre-vingt quinze et ny ayant d'officiers ny praticiens dans la dite jurisdiction nous avons esté obligé de juger seul.

Signé à la grosse Marandean commis greffier, avec paragraphe.

Y eut-il des loteries en la Nouvelle-France ?

Durant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les finances publiques tombèrent parfois dans le chaos et les administrateurs durent recourir à toutes sortes d'expédients pour se procurer des fonds. Comme le jeu de hasard est un moyen sûr d'attirer les économies de la masse, il ne fut pas négligé. "Si bien, dit un historien, que la plupart des emprunts furent alors souscrits à l'aide de loteries."

Il ne serait pas étonnant, en ce cas, que des billets de ces loteries soient parvenus jusque dans la France d'outre-mer ?

Peut-être même, organisait-on quelque loterie en ce pays ? Pourquoi n'aurait-on pas suivi l'exemple de la mère-patrie ?

Sans chercher à élucider ce point, disons qu'un passage d'un document judiciaire établit bien formellement que la loterie ne fut pas chose inconnue à Montréal, au XVII^e siècle.

En l'an 1701, Charles Alavoine, marchand, avait dans sa clientèle un ingénieur de renom, Gédéon de Catalogne. Ce dernier, pour une raison ou pour une autre, refusant de solder un compte relativement élevé, le créancier fit comparaître sa pratique récalcitrante devant le tribunal. A l'appui de la réclamation, Marie-Thérèse Machard, femme d'Alavoine, produit une facture qu'elle a préparée et dans laquelle on remarque cet item: "9 juin 1701 — 30 livres qu'il (M. de Catalogne) doit avoir mis pour moi à sa lostris et je lui ai passé "compte..." Plus loin, un autre item nous donne le prix d'un billet: "Et un billet de sa lostris de Mlle le Ballis: 2 livres."

Sa loterie ? S'agit-il d'une loterie privée ou d'une loterie dont Catalogne était l'agent ?

Le juge était plus que nous au courant, car il ne paraît pas demander d'explication. Il se borne à condamner le sieur de Catalogne à payer au sieur Alavoine la somme de 69 livres, 9 sols, "pour argent mis à la loterie ainsi que pour marchandises fournies" (1).

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Archives judiciaires de Montréal, 21 février 1702.

Un théâtre à Montréal en 1789

Lorsque je publiai, dans la *Revue populaire*, il y a environ sept ans (1), un historique des théâtres montréalais, mes notes remontaient jusqu'en 1804 et il me semblait peu probable que l'on eut songé à avoir des salles de spectacles auparavant.

Le hasard vient, cependant, de me faire découvrir un document sous seing privé et inédit qui nous informe qu'on érigea ou, du moins, qu'on projeta d'ériger un théâtre à Montréal dès 1789.

Six citoyens bien en vue et un artiste peintre sont parties au contrat qui est écrit par le notaire Jean-Guillaume Delisle et qui renferme des détails minutieux. Par exemple: il y aura trois décors, un orchestre, un perruquier, une garde, des valets; l'on fera de la réclame dans les gazettes et la salle sera éclairée à la chandelle et aux lampions, etc.

Parmi les promoteurs de l'entreprise on remarque avec plaisir le nom de Joseph Quesnel, ce poète musicien que Bibaud jeune, dans son *Panthéon*, surnomme avec raison et en style pompeux: "le créateur des jeux scéniques au Canada, et auquel M. l'abbé C. Roy a consacré une si jolie monographie dans nos *Origines littéraires*.

Le nom d'un autre personnage attire également l'attention, c'est celui de Joseph-François Perrault qui devait être protonotaire pendant si longtemps à Québec et obtenir une si grande réputation comme "zélateur laïque de l'éducation en Canada".

Avant de pratiquer le droit, M. Perrault fut marchand à Montréal, entre 1781 et 1790. Attiré vers les arts et les sciences, il n'est pas étonnant qu'il se soit intéressé aux choses théâtrales.

Abordons le contrat :

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le onzième jour de novembre, Sont convenus les sieurs Pierre-Amable de Bonne, écuyer, Joseph Quesnel, non écuyer, Joseph-François Perrault, écuyer, François Rolland, Jacques-Clément Hersé et Jean-Guillaume De Lisle, avec Sieur Dulompré, des conditions suivantes, savoir :

Que ledit sieur Dulompré fournira au THEATRE DE SOCIETE, qui sera érigé dans sa maison, trois décorations complètes, peintes sur toile, à l'exception des coulisses d'une décoration qui quoiqu'en papier représentant des arbres seront comprises dans les trois cy-mentionnées, fournira le luminaire

(1) Numéros de juillet et de décembre 1909 et de juin 1910.

tant chandelles que lampions nécessaires pour l'usage dudit théâtre; Les trois décorations sus-mentionnées représenteront une chambre, un bois et une rue, avec le grand rideau, fera élever le théâtre et fournira le bois nécessaire pour sa construction, ainsi que pour l'orchestre, l'amphithéâtre et autres bois nécessaires pour placer les spectateurs, paiera la musique, le perruquier, les billets, frais de gazetiers, la garde et valets de théâtre. Que ledit sieur Louis Dulompré fournira sa salle pour quatre représentations et plus, si lesdits sieurs sus-mentionnés l'exigent, en lui payant néanmoins les frais qu'ils pourraient occasionner, moïennant le prix et somme de SOIXANTE livres, cours actuel de la province; pour laquelle somme ledit Sr Dulompré promet fournir tout ce que dessus mentionné et après le Carnaval s'oblige de faire un état des articles par lui fournis pour l'usage dudit Théâtre qu'il signera en forme de reçu pour servir au même Théâtre quand lesdits Sieurs l'exigeront, Ledit sieur Dulompré promettant de les garder et pourra en avoir l'usage avec le consentement desdits sieurs contractants lequel lui sera toujours octroïé d'autant que lesdits Sieurs n'en auront pas besoin. Que de plus ledit sieur Dulompré s'oblige à tenir prêt le Théâtre quelques jours avant la représentation des pièces, comme aussi de fournir le luminaire pour les répétitions ainsi que les musiciens nécessaires pour icelles. Que lesdits Sieurs répondent audit Sr Dulompré de laditte somme de SOIXANTE LIVRES et qu'elle lui sera remise à mesure qu'elle rentrera et au cas qu'elle ne rentrât point lesdits Sieurs s'en rendent pleige et caution au bout dudit tems, en par le dt. Sr. Dulompré nous favorisant d'une représentation dont néanmoins les frais comme cy-dessus lui seront payés par lesdits Sieurs pour la rentrée du déficit.

DeBonne, Jh Quesnel, Hersé, L. Dulongpré, F. Rolland, J. F. Perrault, Jean Guill. De Lisle.

* * *

Quel était ce Louis Dulongpré qui se chargeait de l'aménagement du théâtre ? Sans aucune doute c'est cet artiste qui longtemps après, le 25 février 1807, demandait humblement à la fabrique de Notre-Dame de bien vouloir lui acheter le tableau de saint François-Xavier qu'elle lui empruntait depuis trois ans pour l'exposer durant la neuvaine qui se faisait en l'honneur du saint (1).

Mais qu'advint-il de l'entreprise théâtrale et ne serait-ce pas sur la scène préparée par M. Dulongpré que fut jouée, en 1790, la comédie-vaudeville de Joseph Quesnel, *Colas et Colinette* ?

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Sa lettre est conservée dans les archives de la fabrique de Notre-Dame et nous en devons communication à l'archiviste M. O.-H. Lapalice.

THE MANUFACTURERS LIFE Ins. Company

COMPAGNIE ASSUJETTIE AU CONTROLE DE L'ÉTAT

TRENTIEME ANNEE 31 Décembre 1916.

Principaux extraits du Compte-Rendu

	1915	1916
Recettes des primes	\$ 3,252,237.44	\$ 3,337,598.00
" " placements, intérêts, loyers, etc	1,155,526.00	1,286,043.00
" " totales	4,387,763.76	4,659,641.00
Sommes payées aux assurées ou mises en réserve pour eux	3,275,526.83	3,789,486.00
Réserves statutaires	17,337,011.00	18,659,352.00
Surplus net	2,254,655.10	2,527,835.00
Actif	20,744,678.34	22,694,435.00
Assurances en cours	83,746,172.00	89,118,359.00

Afin de démontrer les méthodes de la compagnie, en préparant le Bilan, nous devons dire que si la compagnie n'eût pas créé une réserve spéciale pour contingences, et se fut conformée strictement aux exigences du Gouvernement concernant les réserves, le surplus accumulé serait de \$3,426,963.00.

Il y a peu de compagnie dans cette position, et la Manufacturers Life peut être fière de son record.

La proportion de l'actif au passif est de \$121.62, c'est-à-dire que la compagnie possède \$121.62 pour rencontrer chaque \$100.00 qu'elle doit.

Siège Social - TORONTO Ont.
Angle des rues King & Yonge.

Succursale à Québec,

J. T. LACHANCE, DIRECTEUR.
EDIFICE DOMINION,

126 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC

Demandez un exemplaire du Compte-Rendu.